



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources, que le règlement suivant est entré en vigueur conformément à l'article 66 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) :

- Règlement 253-2019 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 129-2005 concernant les dispositions sur les élevages porcins et la gestion des odeurs en milieu agricole, le **4 juin 2019**;

DONNÉ à Asbestos, ce 9^e jour du mois de juillet deux-mille-dix-neuf (9 juillet 2019).

FRÉDÉRIC MARCOTTE
Directeur général et secrétaire-trésorier